



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

# CROISSANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUES EN MAURITANIE



Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel  
Projet SWEDD-Mauritanie



# CROISSANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUES EN MAURITANIE

Au cours de ces dernières années, l'Afrique a réalisé une croissance économique rapide et remarquable, dépassant souvent le seuil de 5% (FMI, 2011). Entre 2001 et 2008 par exemple, la croissance du PIB de l'Afrique est de 6% en moyenne par année. Cependant, une inquiétude majeure demeure du fait que les bénéfices de cette croissance ne sont pas inclusifs et équitablement partagés. Cette croissance ne s'est accompagnée ni d'une réduction significative de la pauvreté ni d'une prise en charge de la demande sociale. Aussi, les inégalités se sont creusées à la fois entre les pays et au sein des pays (JICA, 2012). Au total, la croissance n'a pas permis d'élargir l'accès aux opportunités socioéconomiques pour plus de personnes et de régions tout en protégeant les plus vulnérables.

L'on s'accorde généralement sur le fait que la croissance économique dans un pays donné est la résultante de la création de richesse globale au niveau de la nation. Mais très souvent et notamment dans plusieurs pays africains, elle n'est pas gage d'une redistribution adéquate des revenus. Ainsi, le débat se concentre actuellement sur les politiques qui visent non seulement l'accélération de la croissance, mais aussi la réduction des inégalités sociales en impliquant dans une croissance plus « inclusive » les groupes socioéconomiques les plus larges possibles.



Depuis le début des années 2000, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont mis en œuvre différentes mesures de politique économique à travers notamment des Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Celles-ci visaient à créer davantage de richesses dans un cadre macroéconomique de qualité et à améliorer les conditions de vie des populations pauvres.

A l'instar des pays africains, la Mauritanie s'est résolument engagée dans une dynamique de changement socioéconomique, générateur de bien-être. Cet engagement traduit l'ambition des Gouvernements successifs de sortir le pays de la pauvreté en le mettant sur l'orbite de l'émergence économique. A cet effet, la Mauritanie a élaboré une nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui est le document de référence en matière de développement économique et social.

Le grand défi de ces différentes stratégies est de pouvoir combiner une accélération de la croissance et une réduction marquée des inégalités et de la pauvreté, et donc de parvenir à une croissance plus inclusive au profit de segments plus larges de la société.

Le présent document analyse et envisage de façon critique les perspectives d'une croissance inclusive. Il est ainsi question de mesurer et de comprendre le degré d'inclusion dans la structure de la population mauritanienne et d'en dégager les perspectives.

## Encadré sur la croissance Inclusive

### Définition selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

Le rapport sur « le cadre de l'OCDE pour une croissance inclusive » définit la croissance inclusive comme une : « augmentation du niveau de vie multidimensionnel d'une catégorie de revenu de cible au sein de la société ». Le rapport utilise le concept de niveau de vie multidimensionnel pour qualifier la mesure du bien-être. La multidimensionnalité reflète les résultats des composantes monétaires et non monétaires du bien-être ainsi que leur répartition au sein de la société.

La croissance du PIB de l'Afrique est de 6% en moyenne par année entre 2001 et 2008 ; et sur les 15 économies les plus dynamiques en 2010, dix sont celles d'Afrique. Cependant, l'impact de cette croissance ne semble pas être ressenti par une large partie des populations. En effet, la pauvreté, le chômage et les inégalités en termes d'accès aux services d'éducation et de santé notamment, demeurent omniprésents sur le continent. A moins qu'elle ne soit largement et équitablement partagée à travers la population, la conjoncture économique favorable ne peut pas se traduire par une réduction durable de la pauvreté et des inégalités. La recherche d'une croissance inclusive permettant d'élargir l'accès aux opportunités socioéconomiques pour plus de personnes et protégeant les plus vulnérables devient donc essentielle.

La présente étude consacrée à la croissance inclusive vise à analyser la trajectoire récente de la croissance économique de la Mauritanie de façon à cerner son degré d'inclusion.

La croissance inclusive est un concept qui va au-delà de la croissance économique. En effet, selon la Banque Africaine de Développement, une croissance inclusive est une croissance économique qui se traduit par un accès plus large aux services socio-économiques pour un plus grand nombre de personnes ou de régions. C'est donc un processus grâce auquel toutes les couches sociales participent et tirent profit de la création de richesse. Un des déterminants de cette croissance est l'amélioration de la capacité productive des individus et la création d'un environnement favorable à l'emploi et conduisant à une participation active de tous les segments de la société dans le processus de création de richesse et de distribution équitable des avantages générés par cette dernière.

Pour répondre, à la problématique ci-dessus, l'analyse s'appuie sur les résultats du rapport sur la croissance inclusive de la Mauritanie réalisé par le Centre de Recherche en Economie et Finances Appliquées de Thiès (CREFAT).

Dans cette étude, l'analyse fonde sa méthodologie sur celle de Lanchovichina et Lundstrom (2009). Elle utilise l'emploi productif comme principal instrument de la croissance inclusive car la croissance de l'emploi génère de nouveaux emplois et

des revenus pour les individus. Le taux d'inclusion<sup>1</sup> (IR), défini comme la proportion de la population active qui est employée, est déterminé et analysé au niveau national ainsi que le taux de participation de la force de travail à l'activité économique (LFPR)<sup>2</sup>, le revenu par tête et par travailleur. Les données utilisées proviennent des enquêtes nationales mauritaniennes et couvrent une dizaine d'années : EPCV (2004), EPCV (2008), EPCV (2014).

## RESULTATS

**Fait Stylisé 1 : Le diagnostic révèle que la Mauritanie présente des taux d'inclusion élevés, toutefois les revenus moyens restent encore faibles par rapport à certains pays benchmark, surtout ceux du Maghreb**

Presque tous les agrégats de la relation de décomposition<sup>3</sup> du revenu du travail présentent une tendance croissante entre 2004 et 2014. Cette décomposition permet d'analyser le revenu du travail sous le prisme de trois indicateurs : le revenu par travailleur, la participation à l'activité économique ou au marché du travail (LFPR) et le taux d'inclusion (IR). Les résultats montrent que le revenu du travail et le taux de participation à la force active ont évolué à la hausse de façon monotone sur toute la période, alors que le ratio d'inclusion a légèrement fléchi après 2008.

### Les revenus par tête et par travailleur

Estimé à 214718 UM (**897 dollar courant**) par individu en 2008, le revenu annuel par tête passe à 360345 (**1 238 dollar courant**) en 2014 ; soit une augmentation de 35% sur les 10 années. Cette hausse continue du revenu par travailleur peut s'expliquer par une amélioration des salaires nominaux.

Une comparaison faite avec quelques pays benchmark montre un revenu moyen par individu entre 2008 et 2014 plus élevé en Mauritanie qu'au Mali et au Sénégal. En revanche, le niveau du revenu moyen par individu dans les pays maghrébins est plus de deux fois supérieur à ce qui est observé en Mauritanie (tableau 1).

**Tableau 1 : Revenu par tête en Mauritanie et dans les pays benchmark, 2008-2014 (en dollar courant)**

Pays	2008	2014
Algérie	3 150	3 315
Mali	428	433
Maroc	2 157	2 480
Sénégal	791	803
Tunisie	3 445	ND
<b>Moyenne Pays benchmark</b>	<b>1 994</b>	<b>1 758</b>
<b>Mauritanie</b>	<b>897</b>	<b>1 238</b>

Source : EPCV 2008, EPCV 2014, WDI 2016.

### La participation au marché du travail

La participation au marché du travail (Labour Force Participation Rate, LFPR) appréhende la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui est active. Son évolution entre 2004 et 2014 est représentée par le graphique 1 ci-dessous.

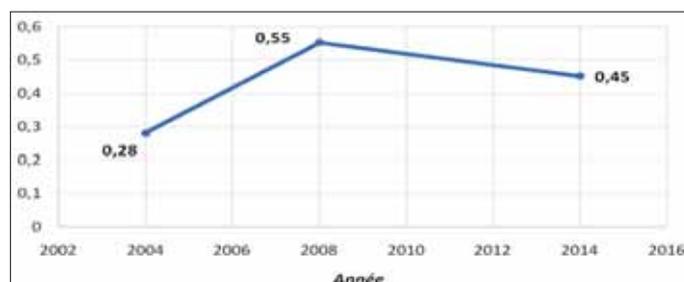
<sup>1</sup> Le taux d'inclusion est borné à 1 ou 100%. Ceci signifie que la cible à atteindre pour cet indicateur est de 100%.

<sup>2</sup> Ce taux est borné à 1 ou 100. Ce qui signifie que la cible pour cet indicateur dans une économie est de 100% soit 0% de sous-emploi.

<sup>3</sup> Revenu du travail<sub>j</sub> = Revenus Moyens des Employés<sub>j</sub> x LFP1 avec j représentant le groupe d'âge j

Selon l'évolution de la LFPR décrite par le graphique ci-dessous, la force de travail potentielle en Mauritanie présente une tendance à la hausse entre 2004 et 2014 ; le taux est en effet passé de 0,28 en 2004 à 0,45 en 2014. Pour le cas de la Mauritanie, malgré la hausse de la LFPR, le niveau atteint par le taux demeure encore faible. En effet, la valeur de 0,45 obtenue pour la LFPR en 2014 indique que 55% de la population âgée de 15 ans et plus n'est pas disposée à exercer une activité productive.

**Graphique 1 : Evolution de la LFPR, 2004-2014**



Source : EPCV 2004, EPCV 2008, EPCV 2014.

Toutefois, une comparaison faite avec les pays benchmark montre que le taux de participation à la population active de la Mauritanie est, de façon générale, inférieur à la moyenne des pays benchmark qui se situe à 56 et 71% respectivement en 2008 et 2014.

### Le taux d'inclusion

Le taux d'inclusion (ou IR) indique la part de la force de travail qui est effectivement employée. En Mauritanie, la valeur de ce taux se situe à un niveau relativement acceptable en 2014 (soit 0,88), mais il était plus faible au cours des années antérieures. En effet, 88% de la force de travail potentielle est réellement occupée en 2014, alors que ce ratio était de 63% en 2008. Cela montre que des efforts ont été faits par le pouvoir public en termes d'amélioration du marché du travail et d'élargissement des possibilités d'emplois au cours de ces dernières années.

**Fait stylisé 2 : La ventilation par sexe montre que les femmes sont moins payées que les hommes et ont également une participation plus faible. Toutefois, elles présentent un taux de participation en augmentation**

### Revenu du travail

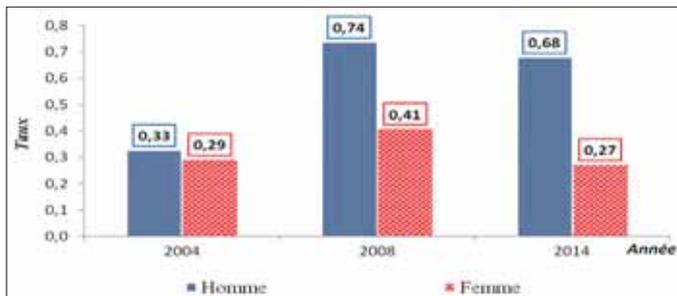
L'analyse suivant le sexe du revenu par travailleur révèle que les hommes sont mieux payés que les femmes, abstraction faite du niveau de qualification. Avec un revenu moyen de 674.337 Ouguiyas en 2004, un employé de sexe masculin gagne 1,5 fois le revenu moyen d'un employé de sexe féminin qui se situe à 440.546 Ouguiyas à la même période. Les revenus ont augmenté au cours des années suivantes au sein des deux catégories d'individus, mais la tendance de la supériorité du revenu des hommes est toujours maintenue. Ainsi en 2014 par exemple, un travailleur gagne en moyenne 924.901 ou 869.940 Ouguiyas selon qu'il est homme ou femme.

### Disponibilité de la force de travail

En intégrant l'aspect genre dans l'analyse de la LFPR, on se rend compte que la participation est plus faible du côté des femmes par rapport aux hommes. Le graphique 2 montre que les femmes

participent moins que les hommes à la force de travail. En effet, les taux de participation des femmes sont tous inférieurs à ceux des hommes. Cela peut s'expliquer par le fait que, parmi les personnes exclues de la force de travail figurent en bonne partie les femmes dont le travail se réduit essentiellement à s'occuper de leur foyer.

Graphique 2 : La LFPR selon le genre, 2004-2014



Source : EPCV 2004, EPCV 2008, EPCV 2014.

## L'inclusion économique selon le sexe

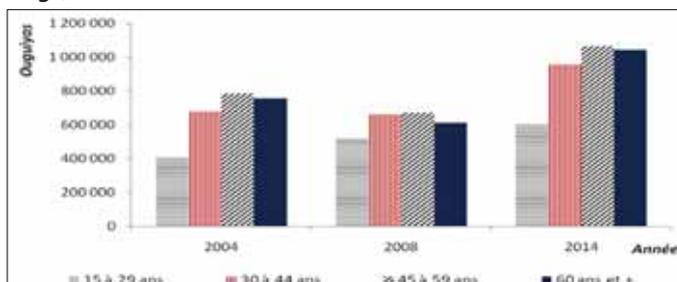
Une analyse basée sur le sexe révèle que, de façon similaire à la LFPR, le degré d'inclusion de la population est défavorable aux femmes comparativement aux hommes. En effet, le taux d'inclusion est plus élevé chez les hommes que chez les femmes sur toute la période. En 2008, on observe que 41% de la force de travail féminine disponible est effectivement occupée contre 74% chez les hommes. Ce ratio a toutefois considérablement augmenté en 2014 où il se situe à 81% pour les femmes et à 91% pour les hommes.

**Fait stylisé 3 : L'analyse par groupes d'âge fait ressortir que la tranche d'âge 15-29 ans présente le plus faible niveau de revenu et celui des 45-59 ans le taux de participation le plus élevé. Par contre, dans tous les groupes d'âge, le taux d'inclusion est en augmentation**

## Revenu du travail

Comme l'on pouvait s'y attendre, le revenu du travail varie en fonction de l'âge des individus. Quelle que soit la période, la tranche d'âge 15-29 ans présente le plus faible niveau de revenu estimé à 402.000, 514.000 et 597.000 Ouguiyas respectivement en 2004, 2008 et 2014. Ce niveau de revenu augmente avec l'âge jusqu'à la tranche 45-59 ans avant de connaître une légère baisse. Ainsi, les revenus les plus élevés sont obtenus dans la tranche 45-59 ans : 782.000 en 2004, 672.000 en 2008 et 1.062.000 en 2014. La hausse du revenu en fonction de l'âge du travailleur est liée notamment à l'expérience de celui-ci qui croît lorsque l'individu exerce plus longtemps dans son métier.

Graphique 3 : Revenu moyen par travailleur selon les groupes d'âge, 2004-2014



Source : EPCV 2004, EPCV 2008, EPCV 2014.

## La participation au marché du travail

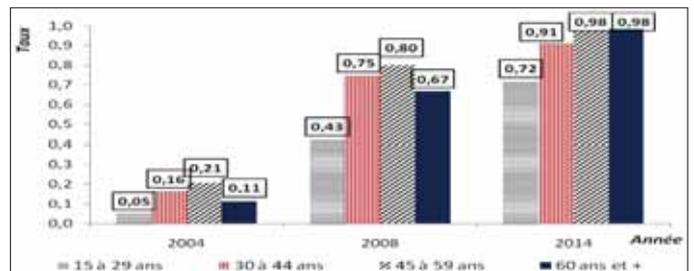
La participation à la force de travail change en fonction de l'âge des individus. En effet, au regard du graphique ci-dessous, les taux de participation les plus élevés sont observés pour la tranche d'âge 45-59 ans quelle que soit l'année. En revanche les plus faibles taux de participation sont détenus tantôt par la tranche 15-29 ans, tantôt par la tranche 60 ans et plus. Cette situation est assez compréhensible par le fait qu'une proportion des individus dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans n'a pas encore terminé les études ou formations, et aussi une grande partie des personnes âgées de 60 ans et plus est à la retraite ou n'a plus l'âge de travailler. C'est pour ces raisons entre autres, que ces deux groupes d'âge présentent les plus faibles taux de participation au marché du travail.

Pour le reste, bien que les taux de participation des autres groupes d'âge soient plus élevés, le niveau où ils se situent n'est pas suffisant. En effet, seul 65% des individus de la tranche 45-59 ans participent à la force de travail en 2008 et en 2014. Ainsi une proportion de 35% de ce groupe d'âge est exclue de la main d'œuvre disponible.

## Taux d'inclusion selon le groupe d'âge

Le graphique 4 présente l'évolution des taux d'inclusion suivant les groupes d'âge entre 2004 et 2014. L'observation de ce graphique révèle que les taux d'inclusion évoluent à la hausse pour tous les groupes d'âge, ce qui est une bonne chose. De 2008 à 2014, les taux sont passés de moins de 0,8 à un niveau intéressant (plus de 0,9) pour les tranches 30-44 ans, 45-59 ans et 60 ans et plus. Par contre, pour le groupe d'âge 15-29 ans, malgré l'augmentation du degré d'inclusion, le niveau atteint par celui-ci en 2014 est loin d'être satisfaisant. En effet, la valeur du ratio d'inclusion est de 0,72 en 2014, ce qui indique que l'emploi concerne 72% de la force de travail potentielle des personnes de 15-29 ans. Ainsi près de 38% de la main d'œuvre disponible n'est occupée par aucune activité productive, ce qui est énorme. Ce groupe d'âge n'a donc pas beaucoup bénéficié de l'amélioration du marché du travail et de l'élargissement des opportunités d'emploi.

Graphique 4 : Taux d'inclusion selon les groupes d'âge, 2004-2014



Source : EPCV 2004, EPCV 2008, EPCV 2014.

**Fait stylisé 4 : L'analyse par secteur d'activité révèle que le revenu est en hausse dans tous les secteurs, la participation est inférieure à 50% en dehors du secteur tertiaire et le taux d'inclusion très faible dans l'agriculture.**

## Revenu du travail selon les secteurs

L'analyse sectorielle révèle d'une part une hausse du revenu du travail dans chaque secteur, et d'autre part une certaine discrimination des revenus moyens par secteur. Le revenu moyen

a en effet augmenté de 4,7%, 5,8% et 6,1% dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire respectivement de 2004 à 2014. Pour chaque période, le plus faible revenu moyen est observé dans le secteur primaire, et le plus élevé dans le secteur tertiaire. En 2004, le revenu moyen est de 645.478 Ouguiyas dans le secteur primaire, alors qu'il est de 697.094 et 721.029 dans le secondaire et le tertiaire respectivement. Dix années plus tard, le revenu dans le secteur tertiaire demeure toujours le plus élevé et celui dans le secteur, le plus faible. Cela indique donc une certaine hiérarchisation des secteurs d'activité en termes de revenu.

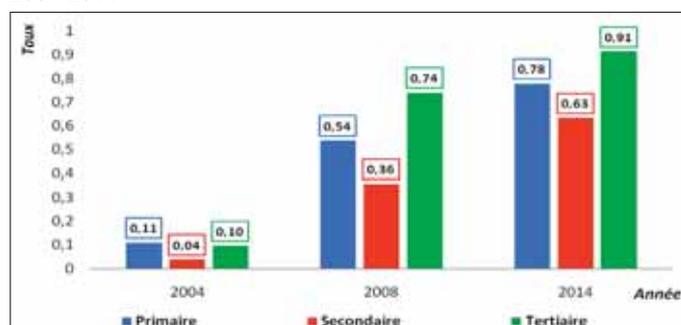
## La participation suivant les secteurs

Le problème de disponibilité de la main d'œuvre se pose avec acuité dans les secteurs primaire et secondaire. En effet, le taux de participation est inférieur à 50% dans le primaire et le secondaire en 2008 et 2014. Par contre dans le tertiaire, il est de 79% en 2008 et 64% en 2014. Ainsi, le manque de disponibilité de la force de travail touche moins le secteur tertiaire que les deux autres.

## Le niveau d'inclusion selon les secteurs

Le graphique 5 ci-après présente les résultats du ratio d'inclusion suivant les secteurs d'activité. Il montre d'une part que le taux est plus faible dans le secondaire comparativement au secteur tertiaire. En 2014, seulement 63% de la main d'œuvre disponible est réellement occupée dans le secteur secondaire contre 78% dans le primaire et 91% dans le tertiaire. On observe toutefois que ces taux ont évolué à la hausse par rapport aux années antérieures.

Graphique 5 : Taux d'inclusion suivant les secteurs d'activités, 2004-2014



Source : EPCV 2004, EPCV 2008, EPCV 2014.

## RECOMMANDATIONS

La présente étude a permis d'appréhender le degré d'inclusion de la population mauritanienne en ce qui concerne l'emploi et le revenu du travail. Il ressort de ce travail que, d'une part, malgré une hausse du niveau du revenu par travailleur ces dernières années, celui-ci est assez faible, comparé à la moyenne dans des pays benchmark. De plus, la population féminine est particulièrement touchée par la faiblesse du revenu du travail. En 2014, une femme occupée gagne en moyenne 55.000 Ouguiyas de moins qu'un travailleur de sexe masculin. Cet écart de revenu était plus important dans les années antérieures.

D'autre part, le ratio d'inclusion qui mesure le degré d'occupation de la main d'œuvre disponible s'est beaucoup amélioré au cours des dernières années. Toutefois, en faisant une analyse du ratio basée sur l'âge, on se rend compte que la tranche

d'âge 15-29 ans est particulièrement lésée : près de 38% de la force de travail disponible n'est pas occupée. Le manque touche donc particulièrement les individus les plus jeunes. Au niveau sectoriel, la situation est plus préoccupante dans le secondaire où seulement 63% de la force de travail disponible y est employée. Par contre, le secteur tertiaire s'en sort relativement bien avec un taux d'inclusion de 91%.

Par ailleurs, le niveau de la participation de la population à la force de travail est alarmant. En effet, une proportion relativement importante de la population de 15 ans et plus n'est pas disposée à entrer sur le marché du travail (55% en 2008 et 45% en 2014). Avec une valeur de 0,27, le taux de participation est davantage faible parmi les femmes indiquant que 63% de la population féminine de 15 ans et plus est exclue de la main d'œuvre disponible. Les résultats au niveau sectoriel révèlent une très faible disponibilité de la main d'œuvre dans le primaire et le secondaire.

Le problème qui se pose donc à l'économie mauritanienne se situe principalement à trois niveaux : la faiblesse des revenus du travail, la faible disponibilité de la force de travail en général et dans les secteurs primaire et secondaire en particulier, et le manque d'emploi pour les jeunes et également dans le secteur secondaire. Tout ceci est encore plus accentué chez les femmes. Des actions doivent donc être menées pour améliorer la qualité et la disponibilité de la main d'œuvre, pour rendre le marché du travail plus attractif, et rendre l'économie mauritanienne plus inclusive.

## Accroître la main d'œuvre disponible à travers l'éducation et la formation

En vue d'améliorer le taux de participation à la main d'œuvre, il serait important d'investir davantage dans l'éducation et la formation afin de préparer les apprenants à mieux répondre aux exigences du marché du travail. L'ensemble du système éducatif devrait être amélioré pour augmenter sa capacité d'accueil, pour diversifier l'offre et sa pertinence ainsi que les curricula scolaires. A ce sujet, d'une part, une révision de la carte scolaire devrait être effectuée dans le but de faciliter et d'optimiser l'accès aux structures éducatives et de formation.

D'autre part, l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants et formateurs entre aussi en ligne de compte pour une meilleure acquisition par les apprenants des connaissances et compétences transmises. A cet effet, il serait également intéressant d'envisager la mise en place d'un dispositif de mise à niveau continue et de renforcement des capacités des enseignants et formateurs déjà en activité. Ceci peut se faire par une formation à distance. L'Etat devrait également faire des efforts pour doter tous les établissements scolaires d'outils pédagogiques en nombre suffisant, tels les livres de l'élève, les manuels pour enseignants et autres outils.

Il y a également une nécessité de pallier l'inadéquation entre la formation et l'emploi en restructurant les curricula scolaires avec un accent particulier sur les sciences, la technologie, et les formations professionnelles. En effet, l'orientation du système éducatif vers les sciences, la technologie et les formations techniques et professionnelles permettrait à la Mauritanie de disposer d'une masse conséquente de main d'œuvre pour les secteurs moteurs de son économie. De plus les formations

professionnelles pourraient privilégier l'électronique, le BTP, la mécanique, la cuisine, la couture, la coiffure, l'esthétique, l'informatique entre autres, qui sont des secteurs à fort potentiel d'emplois.

Il serait également très important de développer des formations qualifiantes de courte durée (6 mois à 2 ans) à l'endroit des jeunes déscolarisés et des pensionnaires des Mahdaras afin de leur offrir une chance de pouvoir acquérir des compétences et de s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Il est aussi recommandé de promouvoir l'éducation non formelle sur l'ensemble du territoire national, d'intensifier des programmes d'alphabétisation.

Comme souligné ci-avant, la disponibilité de la main d'œuvre féminine est particulièrement basse. Cela est en partie lié au faible accès des filles à l'éducation et à la formation. Selon le Ministère de l'éducation, le taux brut de scolarisation des filles au premier cycle est de 39% en 2015. De plus, les taux de déperdition et d'abandon scolaires sont plus élevés chez les filles. Les actions suivantes sont proposées pour accroître la scolarisation et le maintien des filles à l'école. Il s'agit de sensibiliser la communauté pour un changement de comportement favorable au maintien des filles à l'école, d'octroyer des bourses d'études aux filles méritantes et de promouvoir l'égalité de chance en matière d'accès à l'école. Cela devrait se traduire à moyen et à long terme par une hausse de la participation féminine à la force de travail.

## Faire des secteurs primaire et secondaire le fer de lance de l'économie

Les secteurs primaire et secondaire sont des secteurs où les taux de participation et d'inclusion, ainsi que les revenus sont les plus faibles. Il s'en suit un sous-emploi élevé dans ces deux secteurs. La dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur n'est qu'un corollaire de ces résultats. Il est donc crucial qu'une volonté politique forte se manifeste dans la transformation des secteurs primaires et secondaires. De manière opérationnelle, pour booster le potentiel des secteurs primaires et secondaires, deux grandes politiques devraient être envisagées :

- La formation professionnelle spécialisée : Cette formation spécialisée permettra au pays d'avoir une masse critique de compétences permettant de produire selon les normes standards les plus élevées ;
- Le transfert de technologies : Avec comme principal but sur une période d'une décennie au plus permettre aux entreprises étrangères spécialisées dans les secteurs clés dans lesquels le pays veut se développer à avoir des facilités pour produire sur le territoire national, en assurant toutefois le transfert de compétences et de technologies aux experts ou aux ouvriers locaux.

Investir dans les grands projets de l'Etat à forte intensité de main d'œuvre pour combattre le sous-emploi et améliorer le niveau des revenus. L'investissement dans les projets publics à haut potentiel d'emplois, notamment les grands travaux publics permet de résorber le problème de sous-emploi surtout chez les jeunes. Il faut aussi promouvoir l'augmentation des revenus salariaux en vue de soutenir l'émergence et l'élargissement de la classe moyenne. Certes, la politique de revenu au niveau national doit être en adéquation avec la politique d'emploi, mais la nécessité de l'existence d'une classe moyenne doit être aussi une mesure stratégique de la politique nationale de création de richesse. Les

résultats théoriques et empiriques des pays développés et même leur expérience au jour le jour montre que l'existence d'une classe moyenne dans une économie à des répercussions importantes en termes de relance de l'économie et même de stabilisation de la structure de consommation de l'économie.

## Encourager l'entrepreneuriat, soutenir les compétences et le développement des PME

Le développement de l'entrepreneuriat et la promotion de l'auto-emploi devraient constituer un des piliers essentiels de la politique de l'emploi. A cet effet, il faut mettre en œuvre des incubateurs de pépinières d'entreprises, faciliter l'accès au crédit et favoriser l'accès aux informations sur les secteurs en expansion. En plus, il est vivement recommandé de créer des incubateurs publics et privés visant à accompagner les jeunes talents porteurs de projets surtout dans les domaines de la technologie, des TICs, de l'élevage, de la pêche, de l'agriculture. Il faut aussi faciliter le stage et le premier emploi pour les jeunes à travers des conventions entre les institutions de formation et les entreprises privées et publiques ; et mettre en place un système de coaching des nouveaux diplômés.

## Améliorer le fonctionnement du marché du travail et rendre l'environnement des affaires plus incitatif

Cela implique notamment la mise en place d'un système d'information sur les opportunités d'investissement, l'instauration d'une meilleure flexibilité du marché du travail, l'allègement ou l'exonération des charges sociales. L'amélioration du climat des affaires devrait particulièrement mettre l'accent sur : (1) la simplification des formalités administratives, surtout celles ayant trait à la création d'entreprises, (2) l'allègement de la fiscalité pour inciter à la transition du secteur informel vers le formel, (3) le bon fonctionnement de la justice, (4) la promotion de la concurrence et (5) la lutte contre la corruption.

## Références Bibliographiques

- Ali, Ifzal and Juzhong Zhuang. 2007. "Inclusive Growth toward a Prosperous Asia: Policy Implications". ERD Working Paper Series No. 97. July. Manila: ADB.
- BANQUE MONDIALE, 2007, Sénégal. *À la recherche de l'emploi – Le chemin vers la prospérité*.
- CREFAT 2016, « Emergence et inclusion économique au Sénégal : l'horizon du PSE est-il réaliste ? », Policy Brief N°10
- Dang, Hai-Anh, Peter Lanjouw, Jill Luoto, and David McKenzie. (2011). "Using Repeated Cross-Sections to Explore Movements in and out of Poverty". *Journal of Development Economics*, 107: 112-128.
- Dang, Hai-Anh and Peter Lanjouw. (2013). "Measuring Poverty Dynamics with Synthetic Panels Based on Cross-Sections". *World Bank Policy Research Working Paper* No. 6504. Washington DC: World Bank.
- \_\_\_\_\_. (2014). "Welfare Dynamics Measurement: Two Definitions of a Vulnerability Line and Their Empirical Application". *World Bank Policy Research Paper* No. 6944.
- Dramani, Latif, (2016a), « Economie générationnelle et Dividende Démographique : Eléments de diagnostic, Tome 1 » Ed. Harmattan, Février 2016
- \_\_\_\_\_. (2016b), « Transitions dans la pauvreté au Sénégal : Entre émergence des nouveaux riches et accentuation de la précarité », Policy Brief N°11
- DSRP II, 2006, Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté II. Dakar, Octobre.
- Ianchovichina, Elena and Susanna Lundstrom. 2009. "Inclusive Growth Analytics: Framework and Application" *World Bank Policy Research Working Paper* No. 4851.
- JICA, 2012, Background – A Comparative View of Asian and African Institutional Development, dans l'atelier international JICA-SOAS sur "Understanding Institutional Foundation for Inclusive development through a Comparative Analysis of Asian and African Experiences", 15-16 mars 2012, Goodenough College, Londres, mimeo.

